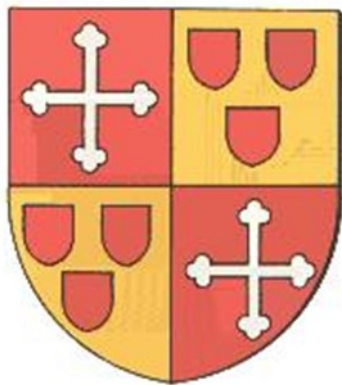


Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale



S'DORF BLÄT

Janvier 2023

N°229

<http://ville-houssen.over-blog.fr>

Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda Janvier 2023 - Février 2023

Mardi 10 janvier 2023, à 19h00, Salle des Fêtes : Vœux du Maire

Samedi 14 janvier 2023 à 18h00, Rue du G^{al} Guy Schlessler : Crémation de Sapins

Mardi 17 janvier 2023 à 20h00, Mairie : Commission d'Urbanisme

Vendredi 03 février 2023, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal

Samedi 11 février 2023, à 20h00, Salle des fêtes : Cabaret AJ

Mardi 21 février 2023, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme

Samedi 25 février et Dimanche 26 février 2023, Salle des Fêtes : Bourse aux vêtements du FCOH

Jeudi 02 mars 2023, de 16h30 à 19h30, Salle des Fêtes : Don du Sang

*Madame le Maire Marie-Laure Stoffel,
les Adjointes, le Conseil Municipal,
ainsi que l'ensemble du personnel
communal vous souhaitent
une belle et heureuse
année 2023 !*

*Rendez-vous le 10 janvier 2023 à 19h à la
Salle des Fêtes pour les Vœux du Maire.*



La municipalité remercie les Housseñois d'avoir sublimé par des petites attentions et décors notre sapin solidaire à côté de l'Eglise. Grâce à vous, il est entré dans l'esprit et l'ambiance de Noël !

Merci également à tous les habitants d'avoir participé activement à l'embellissement du village dans cette période de fêtes par leurs décorations, illuminations et décors de Noël !



**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 02 DECEMBRE 2022**

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT / PERISCOLAIRE (En annexe : Rapport de présentation établi en application des dispositions de l'article L 1411-4 du CGCT)

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 1411-1 et suivants, relatifs à la délégation de service public,

Vu le rapport sur le projet de Délégation de Service Public, établi en application de l'article L1411-4 du CGCT,

Considérant les éléments de ce rapport, et **après en avoir délibéré,**

le Conseil Municipal

DECIDE de recourir à une Délégation de Service Public pour assurer la gestion et l'exploitation des services d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) le mercredi et en périodes de vacances scolaires.

AUTORISE le Maire à lancer une procédure de consultation en vue de retenir le délégataire, dans le respect des règles de procédure inscrites au CGCT.

ADOpte A L'UNAMITE.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement général de la population de Housсен aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Il convient dès lors de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-21 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs ;

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création de 5 postes occasionnels ou saisonniers d'agents recenseurs.

FIXE la rémunération brute des agents recenseurs recrutés pour le recensement comme suit :

- 1,20 € par formulaire « bulletin individuel » rempli
- 0,80 € par formulaire « feuille de logement » rempli
- 1,00 € par dossier d'adresse collective rempli
- 30,00 € par séance de formation.

DECIDE que les agents communaux chargés d'effectuer les tâches d'agents recenseurs sur leur durée de travail hebdomadaire percevront leur traitement normal. Le cas échéant, les heures supplémentaires effectuées leurs seront payées.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et actes y afférant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Crémation de Sapins

Vous ne savez pas quoi faire de votre sapin de Noël ?

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Housсен vous propose une solution festive et récréative.

Venez l'entreposer
samedi 14 janvier 2023
à partir de 13h30
rue du Gal Guy Schlessser à Housсен.

Et, à partir de 18h00, venez le voir partir en fumée.



STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (de 15 à 64 ans) : 1 257 (source INSEE 2019)	Octobre	Novembre	Décembre
Femmes	55	39	34
Hommes	39	53	51
Total	94	92	85
Demandeurs d'emploi indemnissables	75	66	63
Demandeurs d'emploi non indemnissables	19	26	22

Battues de chasse

La Société de Chasse « La Diane du Wihr » organisera des battues grand gibier sur le ban de HOUSSEN (lot 3), les :

- 14 et 29 janvier 2023.

Des panneaux seront mis en place pour sécuriser les secteurs chassés, aussi, nous comptons sur votre compréhension et votre vigilance pour les respecter et ne pas y toucher !

En effet, à plusieurs reprises ces panneaux ont été déplacés, volés ou détériorés par des personnes malheureusement inconscientes du danger !



DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu en Mairie,
13 rue Principale,
le Jeudi 02 mars 2023,
de 16h30 à 19h30.



SALON
**FORMATION
EMPLOI
ALSACE**

**L'avenir,
tu n'as pas
à le prévoir,
mais à le
permettre.**



**27 / 28
JANVIER
2023**

PARC EXPO COLMAR
9H - 18H
www.sfe-alsace.com

Antoine de Saint-Exupéry.

S'johr häft - édition 2023

La Commune de Houssen s'efforce de communiquer et de faire passer diverses informations grâce :

- au S'dorf blät qui paraît une fois par mois ;
- au S'johr häft qui est le reflet des activités du village, des moments de bonheur... on compte sur vous pour agrémenter ce bulletin !



EVENEMENTS DE L'ANNEE ECOULEE

Chaque année, nous publions dans le journal annuel les photos :

- des bébés nés en 2022
(veuillez indiquer le nom, le prénom et la date de naissance du bébé),
- des mariés de l'année 2022
(veuillez indiquer le nom des mariés et la date du mariage).



Les supports numériques sont privilégiés, mais si vous nous faites parvenir vos photos sur un support papier, n'oubliez pas de préciser au dos du cliché la nature et la date de l'événement, votre nom et votre adresse afin que nous puissions vous le restituer.

Les **Présidents des associations** sont invités à nous fournir un texte accompagné de photos, qui feront la promotion de leurs activités, si possible par courriel ou sur clé USB.

Nous publions également éventuellement les textes ou images que vous jugerez intéressants de faire apparaître dans le S'johr häft.

Les textes, photos, documents,...., sont à envoyer de préférence aux adresses électroniques suivantes : accueil@mairie-houssen.fr et en copie à mairiehoussen@yahoo.fr, avec les précisions utiles, ou à déposer directement en Mairie sur clé USB.

ATTENTION : Merci de nous faire parvenir les documents **avant le 31 janvier 2023.**

espoir



AGISSONS pour un monde
ÉCOsolidaire !

AIDEZ-NOUS
ASSOCIATION POUR UN MONDE A ESPERANCE SOLIDAIRE

www.association-espoir.org

Communiqué de presse du 21/12/2022

INFOBEST Vogelgrun/Breisach :
Permanence du 10 janvier 2023

L'INFOBEST Vogelgrun/Breisach propose de nouveau en 2023 des permanences régulières avec une conseillère EURES-T Rhin Supérieur du « DGB Rechtsschutz ».

Si vous avez des questions concernant le droit du travail en Allemagne, l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach vous donne l'occasion de les poser directement à une experte bilingue.

La prochaine permanence se tiendra dans nos locaux le mardi 10 janvier 2023.

Une inscription préalable est indispensable. Vous pouvez prendre rendez-vous par e-mail ou par téléphone* :

Tél. F : 03.89.72.04.63

Tél. D : +49 (0)7667 / 832 99

Courriel : vogelgrun-breisach@infobest.eu

INFOBEST Vogelgrun/Breisach :
Permanence de Pôle emploi le 12 janvier 2023

Une permanence d'une conseillère bilingue de Pôle Emploi Haut-Rhin se tient chaque mois à l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach. En cas de perte d'emploi ou de risque de chômage, les questions d'indemnisation et d'ouverture de droits en France mais aussi de recherche d'emploi des deux côtés du Rhin et de mobilité durant le chômage peuvent être abordées au cours d'un entretien individuel.

La prochaine permanence de Pôle Emploi se tiendra dans les locaux de l'INFOBEST le jeudi 12 janvier 2023.

La prise des rendez-vous à l'avance auprès de INFOBEST Vogelgrun/Breisach est impérative (Date limite d'inscription : 10/01/2023).

Au premier semestre 2023 les permanences suivantes se tiendront : les 09/02, 09/03, 06/04, 11/05 (dans le cadre de notre première Journée transfrontalière 2023) et 08/06/2023.

Vous pouvez prendre rendez-vous par e-mail ou par téléphone* :

Tél. F : 03.89.72.04.63

Tél. D : +49 (0)7667 / 832 99

Courriel : vogelgrun-breisach@infobest.eu

*Veuillez prendre note de notre fermeture au public du 23/12/2022 au 08/01/2023 inclus. Pendant les vacances de Noël nous sommes uniquement joignables par e-mail.

Recensement de la population 2023



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 19 janvier 2023.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

🔍 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

⚠️ Le recensement de la population est gratuit !

PARTIES PRÉANIMÉES

Les agents recenseurs sont nommés par arrêté municipal et ont en leur possession une carte d'agent recenseur.

Nous vous remercions par avance de leur réserver un bon accueil !

Cabaret A.J.

Faim... de rire



SAMEDI 11 FEVRIER 2023

Salle polyvalente HOUSSEN

Réservations : Edith GRUBOR

06 88 43 01 78

Théâtre en français

Entrée payante : 10 euros / personne

Ouverture des portes à 20h00

Petite restauration sur place

Au profit de la Ligue contre le cancer et de la Paroisse de Housсен



LE FOOTBALL CLUB OSTHEIM-HOUSSEN

ORGANISE

Sa 18^{ème}
**Bourse aux Jouets et
Vêtements**
Pour Enfants, Ados, Adultes

**SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26
FEVRIER 2023**
DE 09H00 à 16H00
**SALLE DES FETES
68125 HOUSSEN**

OUVERTURE DE LA SALLE A 7H45
pour l'installation des stands

Toute table non occupée à 8h30 sera mise
à disposition d'une autre personne

Buvette, Pâtisseries, Petite Restauration

Emplacements
numérotés et limités
Tables mises à disposition

Coût de l'emplacement
12€ la table de 180 cm

Pour tout renseignement et inscription :
Mme KELLER Marion au 06 06 68 19 62 ou par mail fcoh.evenements@free.fr
9 rue de Jepsheim 68150 Ostheim

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessus accompagné du chèque au nom du FCOH.

NOM PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

PORTABLE MAIL

Réserve une table à la bourse aux vêtements qui aura lieu soit :

Le Samedi 25 FEVRIER 2023

(cocher le(s) jour(s) souhaité(s))

Le Dimanche 26 FEVRIER 2023

Joindre obligatoirement une photocopie d'une pièce d'identité

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement

Date

Signature

Football Club Ostheim-Houssen

Association Sportive Inscrite auprès du Tribunal d'Instance de Sélestat Vol. II/84 - Affiliation LGEF n°504182
Vestiaires et Stade Municipal - Club House - 40 Route de Colmar - 68150 Ostheim ☎ 03 89 47 86 15
Président - M. Martin KELLER - 9 Rue de Jepsheim - 68150 Ostheim - ☎ 03 89 49 03 17



Syndicat Intercommunal de Traitement
des Eaux Usées de Colmar et Environs

En charge de la station d'épuration de
Colmar

Les phytosanitaires, les bons gestes pour les éliminer...

Depuis 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse a progressivement été interdite, que ce soit pour les collectivités, les professionnels et particuliers.

Seuls les produits de biocontrôle et les produits à faible risque restent autorisés ainsi que ceux utilisables en agriculture biologique. Ils comprennent essentiellement des micro-organismes, des médiateurs chimiques, ou encore des substances naturelles d'origine animale, végétale ou minérale.



Il n'est pas rare, qu'au détour d'un rangement chez soi, l'on retrouve des produits comme :

- des herbicides, contre les herbes indésirables, dites « mauvaises herbes »,
- des insecticides, contre les insectes,
- des fongicides, contre les maladies causées par les champignons.



Ces produits chimiques usagés sont pour certains des déchets **dangereux pour votre santé et pour l'environnement**. Leur élimination dans les règles de l'art est essentielle.

Ils ne doivent pas être jetés dans les poubelles (ordures ménagères ou tri des emballages) ni dans les canalisations (WC, évier...).



S'ils sont **déversés dans les canalisations**, ils représentent un risque de **pollution**. Ils pourraient ainsi perturber le fonctionnement de la station d'épuration et ainsi ne pas être traités correctement. Et dans certains cas ils seront rejetés au milieu naturel et les conséquences seront très néfastes sur la faune et la flore.



Il est donc essentiel d'apporter les produits chimiques usagés **en point de collecte ou en déchèterie** afin qu'ils soient valorisés. Conseil pratique, bien visser les bouchons, fermer les couvercles pour éviter tout écoulement et si possible rapporter les dans leur contenant d'origine.

Notre environnement et plus particulièrement notre ressource en eau méritent que nous agissions pour les protéger...



Crédits photos : Ademe, EcoDDS, Freepik.com